



Un budget qui marche pour les gens ***du Nouveau-Brunswick*** ***BUDGET 2018-2019***



Soutien aux gens du Nouveau-Brunswick
Croissance économique
Création d'emplois

Budget 2018-2019

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
CANADA

Internet : www.gnb.ca/finances

Le mardi 30 janvier 2018

Couverture :

Services Nouveau-Brunswick (SNB 11601)

Traduction :

Traduction des débats, Assemblée législative

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Services Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-1873-1

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction.....	5
Les défis	7
Soins aux personnes âgées et soins de santé	8
Emploi chez les jeunes	10
Compétitivité économique	12
Pleins feux sur les priorités.....	15
Mise à jour financière	19
Plan pluriannuel.....	20
Conclusion.....	20
Annexe : Résumé budgétaire	22

Introduction

Quand je pense au thème du budget de 2015-2016 — Faire face à nos défis ensemble —, je suis fière de prendre acte du fait que nous avons véritablement répondu à nos défis et beaucoup accompli ensemble. Le gouvernement a assuré la croissance économique et protégé l'éducation et les soins de santé, faisant ainsi ses preuves pour ce qui est d'écouter les gens du Nouveau-Brunswick et d'obtenir des résultats.

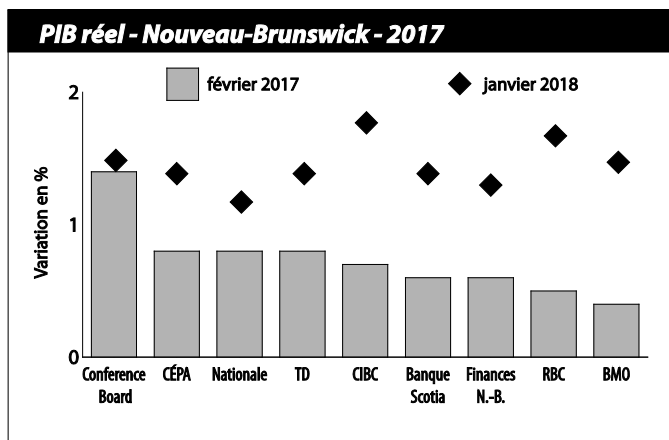
Au cours des trois dernières années, nous avons vu notre économie passer d'une longue période de ralentissement à une période de croissance soutenue, ce qui ne s'était pas produit depuis une dizaine d'années. Nous avons pris les décisions difficiles qui s'imposaient pour améliorer continuellement notre situation financière. De plus, nous y sommes arrivés tout en renforçant l'éducation et en améliorant les soins de santé au Nouveau-Brunswick.

Nous avons adopté une approche équilibrée qui nous permet à la fois d'atteindre nos objectifs financiers et d'investir de façon stratégique. Certaines personnes diront que nous devrions faire des compressions plus sévères afin d'atteindre l'équilibre budgétaire plus rapidement. Elles feront aussi valoir que la croissance passe par la réduction des impôts des membres les plus riches de la société et que, si des allègements fiscaux étaient accordés aux grandes entreprises et aux riches, ceux-ci réaliseraient des investissements, créeraient des emplois et feraient croître l'économie.

Votre gouvernement a choisi une approche différente — une approche qui fonctionne. Notre approche équilibrée comportait des mesures productrices de recettes visant à assurer que les mieux nantis et les plus grandes entreprises nous aident à surmonter notre défi financier. En donnant la priorité aux collectivités et aux familles, en protégeant les personnes vulnérables et en réalisant des investissements pour nos jeunes et nos personnes âgées, nous pouvons faire croître l'économie et accomplir des progrès considérables en matière de viabilité financière, et ce, d'une façon responsable sur le plan social. Voilà l'approche qui nous donne la souplesse nécessaire pour réaliser davantage d'investissements pour nos jeunes et nos personnes âgées.

Monsieur le président, nous n'avons pas atteint de tels résultats en faisant cavalier seul. C'est en écoutant les gens du Nouveau-Brunswick parler de ce qui les touche et les préoccupe et en tirant le meilleur parti des possibilités de financement que le gouvernement s'assure que ses investissements cadrent bien avec la priorité accordée aux familles.

De 2011 à 2014, l'économie du Nouveau-Brunswick s'est contractée de 1,0 %. En revanche, la croissance économique a atteint en 2015 son plus haut sommet en dix ans, et elle se poursuit depuis. Le ministère des Finances prévoit maintenant une croissance du PIB réel de 1,3 % pour 2017. Il importe de souligner que tous les prévisionnistes du secteur privé ont revu à la hausse leurs prévisions de 2017 en matière de croissance pour le Nouveau-Brunswick, certaines atteignant 1,8 %. Il est maintenant prévu que l'économie du Nouveau-Brunswick dépassera de 4,9 % son niveau de 2014. À l'inverse, pendant le mandat précédent, il y avait eu repli économique.



L'amélioration notée en 2017 est attribuable en partie à la croissance démographique qui s'est poursuivie pendant une deuxième année consécutive, la population s'élevant à un sommet historique de 759 655 personnes. Bref, le Nouveau-Brunswick n'a jamais été aussi peuplé. Dans notre province, l'emploi a aussi progressé pour la première fois en quatre ans, et les mises en chantier sont à la hausse pour la première fois depuis 2010. Qui plus est, les ventes au détail sont en bonne voie pour atteindre un taux de croissance inégalé depuis 1999.

Pour ce qui est de 2018, la croissance du PIB réel devrait se chiffrer à 1,1 %, dépassant ainsi un taux de 1 % pour une quatrième année consécutive, ce qui marque une période de croissance économique soutenue qui n'a pas eu son pareil depuis plus d'une décennie.

Le retour à la croissance tient aux efforts collectifs de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement a fourni sa part d'efforts pour soutenir une économie en croissance. Non seulement nos investissements dans l'infrastructure ont renforcé la sécurité sur nos routes et amélioré nos écoles et nos hôpitaux, mais ils ont aussi servi à dynamiser l'activité économique.

Le Fonds d'emploi pour les jeunes a donné à de jeunes sans emploi l'occasion d'acquérir de l'expérience professionnelle afin de se préparer à occuper un emploi à long terme. Votre gouvernement a aussi fait des progrès pour de qui est d'attirer des entreprises au Nouveau-Brunswick et d'aider les entreprises de la province à prendre de l'expansion. Les petites entreprises ont profité de la baisse du taux d'impôt sur le revenu des sociétés applicable à la petite entreprise et de la bonification du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

Les mesures énoncées, conjuguées à d'autres mesures, ont soutenu la création de plus de 10 000 emplois.

Nous avons assaini les finances publiques et amélioré la gestion budgétaire du gouvernement provincial. Les quatre budgets déposés durant la période de 2011 à 2014 n'ont pas donné les résultats escomptés. Les objectifs n'ont pas été atteints, l'économie s'est contractée et la population a diminué. Pour notre part, nous avons changé le cap et obtenu des résultats.

Nous avons réduit le déficit de moitié, ce qui, durant le mandat précédent, n'a pas été accompli. Nous avons établi un plan assorti d'objectifs clairs et nous avons dépassé ces objectifs chaque année, ce qui n'a pas été le cas durant le mandat précédent.

Monsieur le président, comme le veut le vieil adage, « il faut dépenser de l'argent pour faire de l'argent ». Pendant que mes collègues et moi préparions le budget, il est devenu apparent qu'il y a trois défis à relever et qu'il faudra s'y attaquer de front et dépenser de l'argent pour y arriver. Nous avons conclu que nous ne pouvons pas nous permettre de faire abstraction de ces défis ; nous devons nous y attaquer sans tarder.

En conséquence, nous avons actualisé notre plan pour 2018-2019, et au-delà de cette période, afin de donner suite aux priorités urgentes des gens du Nouveau-Brunswick. Je tiens cependant à insister sur le fait que, au titre de notre plan actualisé, lequel repose sur une décision stratégique collective et informée, nous continuerons d'améliorer notre situation financière et rétablirons l'équilibre budgétaire d'ici à 2021-2022.

Les défis

Les trois défis que nous tenons à relever par la voie du budget sont étroitement liés et se rapportent à nos trois priorités, soit les emplois, l'éducation et les soins de santé.

Premièrement, la population du Nouveau-Brunswick est la plus âgée du Canada, et elle continue de vieillir. La situation s'accompagne pourtant de nombreux aspects positifs. Les personnes âgées du Nouveau-Brunswick sont parmi les plus vaillantes personnes du monde. Elles ont bâti la province dont nous sommes à présent si fiers. Cependant, à mesure qu'elles prennent leur retraite, il y a moins de jeunes pour les remplacer sur le marché du travail. Il devient difficile pour le gouvernement, au point de vue financier, de fournir aux personnes âgées les services auxquels elles ont droit, qu'elles méritent et dont elles ont besoin pour vivre leur retraite dans la dignité et le respect. Le budget que nous déposons aujourd'hui prévoit des mesures qui aideront les personnes âgées à continuer de jouer un rôle dans la société, à rester actives et à demeurer autonomes, chez elles, et il prévoit aussi la prestation de services améliorés et mieux adaptés, là et où ils seront requis.

Deuxièmement, le Nouveau-Brunswick est aussi aux prises avec un taux de chômage inacceptable chez les jeunes, lequel s'élevait à 13,5 % en 2017. Les gens du Nouveau-Brunswick ont moins d'enfants, et, de surcroît, nous perdons depuis longtemps nos jeunes au profit d'autres régions qui leur offrent des possibilités d'éducation ou d'emploi. Au cours des 20 dernières années, notre population âgée de

15 à 29 ans a diminué de près de 20 %. Il nous faut contrer la tendance. Nous devons offrir à nos jeunes des débouchés pour les inciter à demeurer dans la province ou les convaincre d'y revenir et nous devons attirer au Nouveau-Brunswick d'autres personnes en âge de travailler. Une main-d'oeuvre prospère nous donne les moyens de fournir aux personnes âgées et aux jeunes du Nouveau-Brunswick les services dont ils ont besoin pour jouir de la qualité de vie qu'ils méritent. Le budget présenté comprend des mesures visant à inciter nos jeunes à rester dans la province et visant à créer de nouvelles perspectives d'emploi pour la prochaine génération.

Troisièmement, le Nouveau-Brunswick est l'une des provinces les plus tributaires des exportations du Canada. Plus de 70 % de notre économie dépend des exportations, dont environ 90 % sont destinées aux États-Unis. Les mesures prises par l'actuel gouvernement américain à l'égard de l'ALENA et du secteur du bois d'oeuvre résineux ont plongé notre économie dans l'incertitude. Même si les entreprises du Nouveau-Brunswick restent concurrentielles en ces temps difficiles, nous devons investir judicieusement dans notre compétitivité économique afin que, sur le plan économique, nous puissions profiter des marchés récemment ouverts en Europe et des marchés en expansion qui seront bientôt ouverts en Asie. Nous devons aussi pouvoir innover et être plus concurrentiels à l'échelle nationale et à l'étranger.

En améliorant notre compétitivité et en trouvant des débouchés sur de nouveaux marchés, nous veillons à ce que notre population active, y compris nos jeunes et nos personnes âgées qui veulent continuer à jouer un rôle actif, puisse rester au Nouveau-Brunswick et réussir dans un marché mondial concurrentiel. Le budget présenté aujourd'hui comporte des investissements qui permettront d'augmenter la productivité, d'accroître les exportations et d'accélérer l'innovation. En prenant de telles mesures maintenant, nous espérons attirer plus de gens pour pouvoir créer ensemble de la richesse et générer les recettes nécessaires à la prestation des importants services sociaux qui sont essentiels à la réussite des personnes du Nouveau-Brunswick.

Soins aux personnes âgées et soins de santé

Monsieur le président, le vieillissement de la population représente l'un des plus grands défis qui se posent à notre province. Afin de relever ce défi, le gouvernement rehaussera le soutien offert aux personnes âgées pour qu'elles puissent vivre chez elles plus longtemps, qu'elles aient un meilleur accès aux soins de santé et qu'elles continuent à jouer un rôle actif dans leur collectivité et sur le marché du travail du Nouveau-Brunswick.

Notre stratégie provinciale sur le vieillissement, élaborée en 2017, contribue à orienter nos décisions quant à la voie à suivre. À l'appui de ce plan décennal, votre gouvernement investira une somme de 800 000 \$ pour amorcer la mise en oeuvre des mesures que des personnes âgées engagées ont définies, par l'intermédiaire du Conseil sur le vieillissement, lors de l'élaboration de la stratégie. Votre gouvernement investira en outre une somme de 1,25 million dans un projet pilote qui vise à aborder la question relative aux personnes ayant besoin d'un autre niveau de soins. Nous

libérerons des lits de soins actifs en dotant les foyers de soins spéciaux de lits transitoires pour les patients dont le séjour sera court.

Que leurs membres soient jeunes ou vieux, qu'ils vivent en milieu urbain ou rural, qu'ils soient riches ou pauvres, les familles au Nouveau-Brunswick se heurtent à des difficultés en ce qui a trait aux soins qu'elles prodiguent à leurs êtres chers à un moment ou à un autre de leur vie. Pendant de telles périodes, les familles se tournent souvent vers la collectivité pour obtenir de l'aide, ce qui n'a rien d'étonnant, car les gens du Nouveau-Brunswick se serrent constamment les coudes quand vient le temps d'aider les personnes dans le besoin.

Les proches aidants jouent un rôle prépondérant dans le quotidien de nos personnes âgées et de nos adultes ayant un handicap. Sans être rémunérés, les proches aidants fournissent en permanence des soins et une assistance aux membres de leur famille et à leurs amis qui ont besoin de soutien en raison de leur état de santé physique, cognitive ou mentale. Étant donné l'apport précieux que fournissent les proches aidants pour que les personnes âgées et les adultes handicapés puissent demeurer chez eux plus longtemps, votre gouvernement investit 11,3 millions en guise de soutien financier pour appuyer les proches aidants qui, malgré leur horaire chargé et souvent à leurs frais, prennent le temps d'aider nos personnes les plus vulnérables afin qu'elles puissent continuer à vivre chez elles.

En raison du solide esprit d'entraide qu'ils manifestent, les gens du Nouveau-Brunswick attendent beaucoup du gouvernement, soit qu'il prenne soin de nos personnes les plus vulnérables et les protège. Les familles veulent des programmes et services efficaces qui assurent aux gens du Nouveau-Brunswick les mesures de soutien qu'il leur faut pour jouir d'une bonne qualité de vie.

Monsieur le président, prendre soin de nos personnes âgées constitue bien souvent une responsabilité importante qui n'incombe pas qu'aux membres de la famille, mais aussi aux travailleurs oeuvrant dans la collectivité. Le personnel chargé de fournir de telles mesures de soutien rend des services inestimables à la société ; cependant, divers employeurs et les employés eux-mêmes ont constaté qu'il était difficile d'attirer et de maintenir en poste des travailleurs compétents. Dans un tel contexte, le gouvernement investira 12 millions dans les employés des foyers de soins spéciaux et le personnel de soutien à domicile. Ainsi, au cours de notre mandat, nous aurons directement investi la somme de 23 millions au chapitre des salaires, en plus des augmentations liées à l'équité salariale, pour surmonter les défis en question.

Pour ce qui est des personnes âgées qui ne peuvent plus demeurer chez elles, votre gouvernement reconnaît l'importance de leur dispenser les soins de qualité qu'elles méritent. Puisque notre population vieillit, la demande pour l'obtention de soins spéciaux et de services de foyers de soins ne cessera de croître. Voilà pourquoi votre gouvernement, en plus de l'investissement en immobilisations de 9 millions déjà annoncé, investira 700 000 \$ pendant la première année de la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel à l'égard des foyers de soins. En outre, votre gouvernement investira la somme de 2,1 millions dans des lits de soins spécialisés pour les personnes, dans l'ensemble de la province, qui sont au stade avancé de démence.

Le soutien à la santé mentale est l'un des piliers de notre plan pour les familles, et nous voulons, par ce soutien, aider toutes les personnes du Nouveau-Brunswick à jouir d'une bonne santé mentale et à la maintenir. Le gouvernement veut fournir des mesures de soutien et des services aux personnes qui sont aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale. C'est par la voie d'une aide respectueuse que ces personnes pourront prendre en main leur traitement et atteindre leurs objectifs personnels.

Le gouvernement investira 2,5 millions en 2018-2019 pour aider à améliorer les résultats au chapitre de la santé mentale dans notre province. Je suis fière de souligner que notre prise d'actions dans de tels contextes traduit manifestement le leadership que nous exerçons à l'égard d'un domaine depuis trop longtemps oublié ainsi que notre capacité à travailler avec nos collègues fédéraux pour trouver des solutions à des problèmes complexes mais importants qui influent sur la qualité de vie des personnes. Ensemble, nous fournissons, par une approche proactive, d'importantes mesures de soutien aux personnes du Nouveau-Brunswick aux prises avec des problèmes de santé mentale ou des dépendances.

Les investissements réalisés cette année serviront, d'une part, à améliorer le réseau d'excellence pour les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes sur le plan de la santé mentale et, d'autre part, à prévenir les suicides.

La prévention et le dépistage s'avèrent déterminants pour alléger le fardeau lié au cancer. Le cancer colorectal est la deuxième cause de décès par cancer chez les gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit également de l'un des trois cancers les plus fréquemment diagnostiqués au pays. Le cancer colorectal peut être évité, et c'est l'un des plus faciles à traiter s'il est décelé à un stade précoce. Voilà pourquoi votre gouvernement investira 1 million de dollars dans le Programme de dépistage du cancer du côlon du Nouveau-Brunswick.

De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick voient leur qualité de vie réduite par l'attente d'une intervention chirurgicale visant à régler leurs problèmes de santé. Un défi se pose à nous tous, et c'est celui de réduire les temps d'attente tout en composant avec le fait que la demande continue de croître à mesure que notre population vieillit. Voilà pourquoi votre gouvernement investira 3 millions pour réduire les temps d'attente liés aux arthroplasties de la hanche et du genou.

Au cours des prochaines semaines, mes collègues du Cabinet annonceront d'autres détails sur les nouveaux investissements qui seront faits dans les soins de santé.

Emploi chez les jeunes

Le deuxième défi, auquel il faut donner priorité et qu'il faut aborder de front, est lié à l'emploi chez les jeunes. Le Nouveau-Brunswick a depuis longtemps de la difficulté à attirer nos jeunes travailleurs et à les garder chez nous. Depuis de trop nombreuses années, nos jeunes travailleurs constituent l'un de nos principaux produits d'exportation. S'ils avaient eu le choix, beaucoup d'entre eux auraient préféré vivre et travailler au Nouveau-Brunswick et jouir de la qualité de vie qu'offre notre province. Afin de leur donner ce choix, votre gouvernement investit dans un certain nombre

d'initiatives qui créeront une économie qui marche pour les jeunes du Nouveau-Brunswick.

L'actuel marché de l'emploi connaît une évolution rapide caractérisée par la création d'emplois qui n'existaient pas il y a quelques années. Une telle dynamique sur le marché du travail exige des personnes qui l'intègrent de nouveaux ensembles de compétences et une meilleure connaissance des possibilités qui s'offrent à elles. En prenant des mesures pour mieux faire connaître les exigences d'emploi et en favorisant les possibilités d'expérience professionnelle, votre gouvernement crée un contexte qui permettra aux jeunes travailleurs de trouver du travail au Nouveau-Brunswick, où ils peuvent rester près de leur famille et renforcer l'identité socioéconomique de notre province en pleine croissance.

Les employeurs et employés du Nouveau-Brunswick ont dit clairement qu'ils veulent garder nos jeunes chez nous, et le gouvernement les a écoutés. Voilà pourquoi votre gouvernement investira 2 millions dans le développement de produits d'information sur le marché du travail innovateurs afin de mieux faire connaître les perspectives d'emploi actuelles et futures au Nouveau-Brunswick. En outre, les efforts de promotion seront accrus pour que les jeunes du Nouveau-Brunswick soient mieux informés sur la gamme complète de programmes et services qui sont à leur disposition pour les aider à acquérir une expérience professionnelle.

Au titre du programme Stage d'emploi étudiant pour demain, votre gouvernement investira en outre une somme additionnelle de 4 millions de dollars afin de créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants du postsecondaire. Une somme additionnelle de 5 millions sera investie par l'intermédiaire du Fonds d'emploi pour les jeunes. Ce soutien financier supplémentaire se traduira par une précieuse expérience de travail, l'apprentissage par l'expérience, le mentorat et l'accompagnement professionnel, de sorte à assurer l'acquisition et le renforcement des compétences transférables, ce qui, dans l'ensemble, améliore les perspectives d'emploi pour notre jeunesse.

Monsieur le président, les étudiants internationaux représentent une solution possible à nos défis démographiques et économiques. Ils enrichissent nos campus et nos collectivités et en accroissent la diversité. Ils nous donnent l'occasion de faire valoir les avantages du Nouveau-Brunswick comme endroit où s'installer en permanence après leurs études. Il faut donc créer un milieu accueillant et apporter un soutien au besoin. De telles mesures permettent aux employeurs de pourvoir des postes et d'appuyer les étudiants qui décident de devenir entrepreneurs. Une forme d'aide qu'apporte le gouvernement à cet égard est la couverture d'assurance-maladie offerte aux étudiants internationaux pendant leurs études aux universités et collèges du Nouveau-Brunswick.

L'amélioration des services assurés à nos enfants et l'investissement dans l'éducation de la petite enfance sont des éléments clés du plan de croissance économique pluriannuel de votre gouvernement.

Pour que toutes les familles du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un accès abordable à des services de garderie, je suis fière de signaler que les familles à faible ou moyen revenu auront accès à des services de garde subventionnés, ce qui donnera aux parents la possibilité d'intégrer le marché du travail, de faire des études et de contribuer ainsi à une croissance économique continue.

Dans le cadre de partenariats stratégiques avec le gouvernement du Canada, notre gouvernement investira 71 millions de dollars dans l'éducation et le développement de la petite enfance. À l'instar de nos plans d'éducation de 10 ans, notre plan d'action pour les services de garderie éducatifs guidera notre approche pour favoriser l'accès aux services de garderie au Nouveau-Brunswick, veiller à ce que ces services soient abordables et en améliorer la qualité. Outre le financement bilatéral pluriannuel, notre gouvernement investit aussi 28 millions pour financer les augmentations de salaire des éducateurs de la petite enfance. Ce financement sera réparti sur quatre ans à partir de 2019-2020 et servira à augmenter les salaires des éducateurs de la petite enfance qualifiés pour les porter de 16 \$ à 19 \$ l'heure d'ici à 2022-2023.

Votre gouvernement travaillera avec les responsables de garderie dans la province afin de transformer le plus d'établissements possible pour que, d'ici à 2020, des centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick se trouvent partout dans la province et offrent des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants plus abordables, accessibles et inclusifs et de haute qualité.

Afin de faciliter la transition vers les centres de la petite enfance, des subventions uniques d'une valeur globale de 4,7 millions seront accordées au cours des deux prochaines années pour que les garderies puissent améliorer la qualité des milieux d'apprentissage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une somme additionnelle de 7,5 millions sera versée sous la forme de subventions annuelles à l'amélioration de la qualité afin d'aider les établissements à offrir des services de garderie de haute qualité et à répondre aux critères pour obtenir la désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

De tels investissements visant à assurer l'accès abordable à l'éducation de la petite enfance constituent un premier pas dans la bonne direction pour ce qui est de concrétiser l'engagement en matière d'apprentissage tout au long de la vie. Non seulement nos enfants — à un jeune âge — peuvent avoir accès à une éducation de qualité, mais leurs parents ont aussi davantage accès aux études. La création d'un réseau de garderies éducatives de haute qualité jette des bases solides pour nos enfants dès qu'ils entrent à l'école et commencent un apprentissage de toute une vie. Les parents, pour leur part, ont ainsi l'occasion de poursuivre leurs objectifs en matière d'éducation et d'emploi.

Compétitivité économique

Monsieur le président, en relevant le troisième défi, nous pouvons assurer la compétitivité économique du Nouveau-Brunswick. Pour maintenir une économie concurrentielle, nous devons être innovateurs et cerner de nouvelles approches en vue d'améliorer la productivité et de mettre au point de nouveaux produits et services qui seront vendus dans le monde. Il est de plus en plus important, dans le contexte

d'une population vieillissante, de nous doter d'une économie innovatrice et productive. Il faut concentrer les efforts sur deux objectifs, soit maintenir la croissance économique et payer les services auxquels s'attendent les gens du Nouveau-Brunswick.

Compte tenu de l'importance du rôle que jouera l'innovation pour rehausser la compétitivité économique, votre gouvernement investira en 2018-2019 plus de 40 millions dans le programme d'innovation. Les investissements viseront les objectifs suivants :

- l'accroissement du nombre d'innovateurs dans la province ;
- l'encouragement à la recherche et au développement ;
- le soutien aux entreprises en démarrage, à l'expansion et à la mise en valeur des entreprises ;
- la création d'un écosystème de l'innovation au moyen de laboratoires d'innovation ;
- l'investissement continu dans nos initiatives de province intelligente.

Afin de promouvoir une culture de l'innovation au Nouveau-Brunswick, votre gouvernement investira également 1,3 million dans un programme de stages, grâce auquel de récents diplômés seront engagés par le gouvernement, seront formés dans des méthodes innovatrices et insuffleront un nouveau dynamisme à la fonction publique. Ce programme incitera les jeunes du Nouveau-Brunswick à rester dans la province et à apporter de nouvelles vues et idées au gouvernement.

J'ai le plaisir d'annoncer que, le 1^{er} avril 2018, le taux d'impôt sur le revenu des sociétés applicable à la petite entreprise descendra à 2,5 %, ce qui honore notre engagement électoral à l'endroit des petites entreprises du Nouveau-Brunswick en vue de leur donner un avantage concurrentiel. Afin de favoriser davantage la compétitivité économique de la province, le budget d'aujourd'hui comprend également un soutien ciblé en vue d'améliorer la productivité de nos petites entreprises à vocation exportatrice. D'autres détails au sujet de cette initiative seront annoncés à une date ultérieure.

Depuis longtemps, nos ressources naturelles contribuent à la prospérité économique des gens du Nouveau-Brunswick. Elles soutiennent des emplois d'un bout à l'autre de la province et constituent souvent le principal secteur d'emploi dans de nombreuses petites collectivités. Voilà pourquoi votre gouvernement investira en 2018-2019 la somme de 3,8 millions dans le Fonds des pêches de l'Atlantique au titre d'un partenariat de sept ans avec le gouvernement fédéral en vue d'appuyer de nouveaux produits et de nouvelles technologies, de favoriser la modernisation et de consolider les partenariats entre l'industrie et le milieu scientifique.

De plus, le gouvernement investira 3 millions afin de continuer à lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et d'assurer le maintien du Partenariat pour une forêt en santé, lequel est financé par l'industrie ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux. En prenant ces mesures proactives, nous veillerons à ce que la forêt

soit saine et durable afin que notre secteur forestier puisse y récolter du bois pendant de nombreuses années.

Monsieur le président, il a été établi que la légalisation du cannabis à des fins récréatives constitue une occasion exceptionnelle de croissance économique. C'est aussi un exemple clair des liens étroits entre nos plans visant l'économie, l'éducation et les familles. L'approche responsable que le gouvernement a adoptée relativement au cannabis s'harmonise avec ces plans et permet au Nouveau-Brunswick d'accorder la priorité à l'éducation, à la santé et à la sécurité publique, tout en mettant en valeur la nouvelle possibilité économique qui se présente.

Bien que la légalisation du cannabis constitue un créneau économique pour notre province, nous avons comme priorité absolue de veiller à ce que les personnes vulnérables soient protégées et que le cannabis soit hors de portée des jeunes et des criminels.

La légalisation de produits du cannabis créera une activité économique et produira de nouvelles recettes qui serviront à soutenir les programmes importants en matière d'éducation, de santé et de sécurité publique. En décembre, j'ai rencontré mes collègues de tous les coins du pays, et, ensemble, nous avons conclu un accord de principe sur un cadre national coordonné des recettes provenant du cannabis. Aujourd'hui, je tiens à préciser que la province a l'intention de conclure un accord avec le gouvernement fédéral relativement à la perception et au partage des recettes tirées du droit imposé sur le cannabis.

Nous concentrons en outre nos efforts sur d'autres possibilités économiques. Les gens du Nouveau-Brunswick ont fait valoir que le tourisme est porteur d'un potentiel économique notable, et le secteur jouera un rôle important dans l'atteinte des objectifs énoncés dans notre plan de croissance économique. Une augmentation du nombre de visiteurs aura pour effet de créer des emplois et de renforcer l'économie, ce qui sera avantageux pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. À l'heure actuelle, les dépenses générées annuellement par le tourisme se chiffrent à 1,3 milliard de dollars, mais nous savons qu'il y a encore des possibilités de croissance.

Votre gouvernement a beaucoup investi dans la croissance du secteur touristique. Le budget de capital pour 2018-2019 prévoit un investissement de 12,6 millions dans les parcs, les sentiers, les lieux historiques et d'autres infrastructures touristiques. Cela représente une augmentation de 19,1 % par rapport au niveau d'investissement de l'année dernière. Toutefois, nous reconnaissons que, si nous voulons que ces investissements soient rentables, nous devons doter le Nouveau-Brunswick d'une image de marque et promouvoir davantage les attractions qui y sont offertes. En conséquence, 6 millions seront investis cette année dans notre stratégie de croissance du tourisme.

J'ai le plaisir de souligner que le Nouveau-Brunswick accueillera deux événements de la Francophonie d'envergure internationale. En 2018, le Nouveau-Brunswick sera l'hôte de la 58^e conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage. En outre, les villes de Moncton et de Dieppe accueilleront les Jeux de la

Francophonie 2021. Le budget d'aujourd'hui prévoit un soutien en vue de la tenue de ces deux événements.

Pour mettre en oeuvre notre stratégie de croissance du tourisme, il faut cerner les occasions de croissance. À cet égard, les gens du Nouveau-Brunswick ont relevé la possibilité de prolonger la saison touristique à l'automne. Cependant, puisqu'il s'agit du moment où de nombreux étudiants qui travaillent dans le secteur retournent aux études, les exploitants d'entreprises touristiques doivent se tourner vers d'autres sources de main-d'oeuvre pour tirer parti de cette possibilité.

Afin de venir en aide aux exploitants d'entreprises touristiques, j'ai le plaisir d'annoncer que le gouvernement investira 2,1 millions dans un programme de supplément salarial visant les personnes âgées. Ce financement favorisera l'embauche de personnes âgées et permettra de mettre à profit leur expérience, de satisfaire leur désir de demeurer actives et autonomes plus longtemps et de prolonger, au Nouveau-Brunswick, la saison touristique à l'automne après la rentrée des classes.

Pleins feux sur les priorités

Monsieur le président, au moment de présenter le budget d'aujourd'hui, nous arrivons rapidement au terme du premier mandat de notre gouvernement. Je suis très fière de faire partie d'un gouvernement qui a travaillé avec tant d'ardeur pour respecter ses engagements envers la population du Nouveau-Brunswick. En plus de nous permettre de remplir notre engagement électoral visant l'attribution d'avantages pour les proches aidants, le budget prévoit aussi des investissements en vue d'honorer plusieurs autres engagements énoncés dans notre plateforme, dont les suivants :

- aider les élèves à réussir par l'augmentation de l'effectif enseignant pour centrer les efforts sur la composition des classes et la littératie ;
- soutenir l'avancement de l'équité salariale en informant et en sensibilisant davantage les organismes du secteur privé qui comptent 50 employés et plus et qui font affaire avec le gouvernement ;
- investir pour permettre aux travailleurs paramédicaux en soins avancés et aux sages-femmes d'exécuter, dans notre système de soins de santé, les tâches pour lesquelles ils ont été formés ;
- aider des personnes à recevoir des soins dans leur collectivité en intégrant, au continuum de soins de santé mentale de la province, les ordonnances de traitement en milieu communautaire ;
- fournir un soutien et des soins relatifs à la prise en charge du diabète par le renouvellement de la Stratégie sur le diabète de la province.

Au cours des prochains mois, nous présenterons un rapport complet qui expliquera comment nous avons satisfait aux engagements énoncés dans notre plateforme.

Notre gouvernement a connu du succès parce qu'il a concentré ses efforts sur les priorités du Nouveau-Brunswick. Le budget présenté aujourd'hui vise surtout à

relever trois défis liés à nos priorités qui consistent à faire croître l'économie et à améliorer nos services d'éducation et de santé pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, notre plan fonctionne.

Il est clair que l'économie au Nouveau-Brunswick est maintenant en pleine croissance. Nous constatons un revirement notable par rapport à ce qu'était la situation économique en 2014. Le gouvernement a joué son rôle afin de soutenir la lancée actuellement observée en matière de croissance économique. Voici certaines des mesures que votre gouvernement a prises pour favoriser la création d'emplois et la croissance économique :

- Il a facilité la réussite des petites entreprises en réduisant le taux d'impôt sur le revenu des sociétés applicable aux petites entreprises.
- Il a mis davantage d'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick en augmentant le salaire minimum.
- Il a investi davantage dans les infrastructures afin de créer des emplois et d'exécuter des travaux d'amélioration sur les routes et dans les écoles.
- Il a fait croître le secteur du tourisme en investissant davantage dans le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ainsi que dans les actifs touristiques de la province.
- Il a favorisé l'égalité pour les femmes et a donné une meilleure qualité de vie aux femmes, aux enfants et aux familles en établissant et maintenant l'équité salariale.
- Il a fait du Nouveau-Brunswick le centre névralgique de la cybersécurité et a créé des emplois de qualité en élaborant, de concert avec des chefs de file du domaine et le milieu universitaire, une stratégie globale en matière de cybersécurité.
- Il a appuyé le projet de la mine Sisson, car celui-ci créera des emplois à long terme et des possibilités d'affaires.

Votre gouvernement continue d'écouter ce que les gens du Nouveau-Brunswick ont à dire quant aux obligations auxquelles nous devons répondre en matière de changements climatiques. Une démarche néo-brunswickoise qui tient compte de l'apport des gens du Nouveau-Brunswick a été adoptée. Cette démarche permet d'établir l'équilibre entre la stimulation de la croissance économique et l'atteinte des cibles de réduction des émissions. Par le truchement du fonds pour les changements climatiques, votre gouvernement investira jusqu'à 37,4 millions de dollars dans des activités liées aux changements climatiques.

Je tiens à préciser que les investissements au titre du fonds pour les changements climatiques ne résulteront pas d'une augmentation des impôts. Des recettes provenant actuellement de la taxe sur l'essence et les carburants seront réaffectées à un fonds spécial pour les changements climatiques afin d'investir dans des mesures visant à lutter contre ces changements et à atteindre les objectifs énoncés dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Contrairement à certaines personnes qui veulent fermer les yeux sur le défi qu'entraînent les changements climatiques ou nier l'existence de ces changements, votre gouvernement a écouté les gens du Nouveau-Brunswick et il répond à l'un des

grands défis avec lesquels notre génération doit composer. Pour assurer la durabilité sur les plans économique, social et environnemental, nous devons demeurer conscients que ces aspects sont indissociables, et, dans le budget d'aujourd'hui, le gouvernement fait des liens entre ceux-ci une priorité.

Monsieur le président, pour favoriser une économie forte et la santé d'une population, il est essentiel d'avoir un système d'éducation solide. Les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas cessé de souligner l'importance d'investir dans l'éducation et de la protéger. Ils nous ont dit que la meilleure façon de mener nos jeunes à la réussite était de changer les méthodes que nous employons en matière d'apprentissage précoce et d'éducation.

Votre gouvernement a écouté la population du Nouveau-Brunswick au sujet de l'éducation et de nos enfants. Voici certains des investissements substantiels dans notre système d'éducation que le gouvernement a réalisés en entretenant le dialogue :

- Il a élaboré des plans d'éducation de 10 ans afin de donner aux jeunes le système d'éducation le plus solide possible.
- Il a investi près de 400 millions de dollars pour rénover des écoles et en construire de nouvelles.
- Il a rendu l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable en fournissant une aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick dès le début de leurs études, par l'intermédiaire du Programme de droits de scolarité gratuits et du Programme d'allègement des droits de scolarité pour la classe moyenne.
- Il a donné aux jeunes davantage de possibilités de demeurer au Nouveau-Brunswick et d'acquérir de l'expérience pratique de travail en créant le Fonds d'emploi pour les jeunes.
- Il a élaboré une stratégie visant à améliorer les taux de littératie dans la province, laquelle s'intitule *Exploiter le pouvoir de la littératie — La stratégie globale du Nouveau-Brunswick en matière de littératie*.
- Il a rétabli à la 1^{re} année le point d'entrée au programme d'immersion en français dans 67 écoles de la province.

Bien que les investissements considérables que le gouvernement a faits jusqu'ici constituent un bon point de départ, les gens du Nouveau-Brunswick ont indiqué qu'il fallait déployer davantage d'efforts afin d'atteindre nos objectifs en matière d'éducation. Voilà pourquoi le budget du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance augmentera de 6,1 % et dépassera de 15,9 % son budget de 2014-2015. Grâce à cette augmentation, des investissements seront réalisés dans l'éducation de la petite enfance ainsi que dans le système scolaire, aux niveaux primaire et secondaire.

Les gens du Nouveau-Brunswick savent aussi qu'il importe que nos jeunes poursuivent leurs études après le secondaire. Les études postsecondaires sont une étape nécessaire dans l'acquisition des compétences requises pour réussir sur le marché du travail actuel.

Afin de maintenir un solide système d'éducation postsecondaire, votre gouvernement a conclu récemment des protocoles d'entente avec trois de nos universités à dotation publique. Des discussions avec la quatrième université sont en cours, et, lorsque la dernière main sera mise aux ententes, le gouvernement assurera à ce titre à nos universités plus de 50 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Les ententes conféreront à nos universités une stabilité pendant leurs cycles budgétaires respectifs. Elles assureront aussi la stabilité et la prévisibilité aux étudiants au chapitre des droits de scolarité durant les quatre prochaines années et prévoient le financement de projets pilotes visant à augmenter les inscriptions et à favoriser la croissance démographique. Ce financement offrira d'ailleurs à nos universités une souplesse dans leurs activités de recherche et développement.

Le gouvernement est aussi conscient que les contribuables du Nouveau-Brunswick veulent savoir de quelle façon leur argent est dépensé, et c'est pour cela que nous avons amélioré la reddition de comptes en exigeant des représentants des universités qui recevront le financement qu'ils comparaissent annuellement devant un comité de l'Assemblée législative.

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick ont toujours insisté sur l'importance de la famille. Ils ont signalé la nécessité de bénéficier de mesures de soutien à toutes les étapes de la vie. Ces mesures commencent par les initiatives d'éducation de la petite enfance, dont certaines que je viens de décrire. Elles s'étendent aussi aux familles qui s'occupent d'un parent vieillissant ou d'un membre de la famille souffrant d'un problème de santé mentale ou d'une dépendance.

Au cours des trois dernières années, les gens du Nouveau-Brunswick nous ont souvent parlé d'enjeux fondamentaux du genre. Le gouvernement a fait des investissements et pris des mesures qui assurent la qualité de vie à laquelle aspirent les gens du Nouveau-Brunswick, dont en voici quelques exemples :

- l'offre de logement aux personnes les plus vulnérables grâce à l'investissement de 56 millions dans le logement abordable en partenariat avec le gouvernement fédéral ;
- le recrutement de plus de femmes pour des postes d'influence dans la province ;
- la reconnaissance des familles du Nouveau-Brunswick par l'instauration du jour de la Famille, un jour férié qui sera observé à partir de février 2018 ;
- le dépôt de la *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* afin que les victimes de tels actes de violence disposent d'outils additionnels pour accroître leur sécurité pendant qu'elles cherchent des solutions plus permanentes ;
- l'expansion du modèle de prestation des services intégrés, lequel repose sur une équipe de professionnels de l'intervention et du soutien qui travaillent en collaboration dans la collectivité pour fournir aux enfants et aux jeunes un soutien relativement à la santé mentale et au traitement des dépendances, un soutien social et affectif, ainsi que d'autres services ;
- la signature avec le gouvernement fédéral d'un accord bilatéral décennal en matière de santé par la voie duquel une somme additionnelle d'environ

230 millions sera investie dans les soins à domicile et les services de santé mentale au Nouveau-Brunswick ;

- la création d'un nouvel organisme public de la partie III, dont Services de santé Medavie Nouveau-Brunswick assurera la gestion, pour accroître la portée de nos services extra-muraux et ambulanciers.

Même si nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli pour que la province soit le meilleur endroit où vivre et élever une famille, notre gouvernement constate qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs énoncés dans le *Plan du Nouveau-Brunswick pour les familles*. Les gens du Nouveau-Brunswick ont bien souligné la nécessité d'avoir un système intégré de soins de santé et de services sociaux qui permet aux personnes les plus vulnérables de mener une vie autonome, saine et productive.

Mise à jour financière

Monsieur le président, j'aimerais maintenant présenter une mise à jour sur notre situation financière actuelle. La mise à jour que nous avons publiée récemment témoigne de notre volonté de continuer à faire preuve de transparence à l'endroit des gens du Nouveau-Brunswick et permet d'honorer notre engagement à fournir une mise à jour du troisième trimestre au plus tard le 15 février.

Nous prévoyons maintenant un déficit de 115,2 millions de dollars pour 2017-2018. Il s'agit d'une amélioration de 76,7 millions par rapport au déficit budgété. Les recettes dépassent de 74,3 millions ce qui était prévu au budget et font surtout état des améliorations au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés, ainsi que de la taxe de vente harmonisée.

Les dépenses, quant à elles, devraient être de 2,4 millions inférieures aux sommes budgétées. Les dépenses étaient moins élevées que prévu au titre des comptes d'organisme de service spécial, du service de la dette publique et du compte de capital.

Nous prévoyons, pour l'exercice financier qui vient, un déficit de 188,7 millions. Au titre du budget présenté, les investissements prioritaires du gouvernement à l'appui des jeunes et des personnes âgées répondent aux attentes des gens du Nouveau-Brunswick. En faisant aujourd'hui ces investissements, votre gouvernement crée des débouchés pour que les jeunes puissent rester au Nouveau-Brunswick, trouver un emploi et contribuer à la prospérité socioéconomique durable de notre province. Le budget d'aujourd'hui comporte aussi des investissements en vue de fournir aux personnes âgées d'importantes mesures de soutien et rehausse la compétitivité économique de nos entreprises.

Plan pluriannuel

Monsieur le président, le bilan des trois dernières années du gouvernement témoigne de notre volonté d'écouter les gens du Nouveau-Brunswick et d'obtenir des résultats en investissant de façon stratégique dans les emplois, l'éducation et les mesures de soutien destinées aux familles.

Le plan pluriannuel qui est présenté repose sur de tels principes. Les décisions que le gouvernement a prises en préparant le budget pour 2018-2019 tiennent compte des plans visant la croissance économique, l'éducation et les familles qui ont été élaborés en collaboration avec les gens du Nouveau-Brunswick. Les investissements que nous réalisons renforceront notre compétitivité économique, fourniront un soutien à nos jeunes et à nos personnes âgées et amélioreront les résultats socioéconomiques.

Afin qu'il soit possible de réaliser de tels investissements prioritaires pour les personnes âgées, les jeunes et la compétitivité économique, il faut reporter d'un an notre plan visant à rééquilibrer nos finances. Ne manquons pas de souligner que les investissements énoncés n'ont que trop tardé et qu'ils porteront leurs fruits pendant de nombreuses années.

Plan pluriannuel (millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>
Recettes	9 427	9 685	9 902	10 115
Dépenses	9 616	9 809	9 981	10 046
Excédent (déficit)	(189)	(124)	(79)	69

Conclusion

Monsieur le président, je suis fier du travail que nous avons réalisé au cours des trois dernières années de concert avec les gens du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a montré qu'il écoute la population du Nouveau-Brunswick et qu'il obtient des résultats.

Nous avons connu une période de forte croissance économique. Nous avons amélioré notre situation financière. Nous avons renforcé l'éducation et amélioré les soins de santé au Nouveau-Brunswick.

Certains avanceront que nous devrions apporter des réductions plus radicales pour atteindre l'équilibre budgétaire plus rapidement. Le gouvernement n'adhère pas à ce point de vue.

Votre gouvernement donne la priorité aux collectivités et aux familles, en veillant à la protection des personnes vulnérables et en faisant des investissements visant nos jeunes et nos personnes âgées. Nous avons démontré qu'une telle démarche permet la croissance économique et des progrès au chapitre de nos finances.

Même si beaucoup de choses ont été accomplies au cours des trois dernières années, les gens du Nouveau-Brunswick ont clairement exposé un certain nombre de défis qui se profilent à l'horizon. Le budget présenté répond à ces défis et prévoit des investissements afin d'offrir des possibilités à nos jeunes et à nos personnes âgées et d'accroître la compétitivité de nos entreprises alors que le contexte commercial mondial est marqué par l'incertitude.

En étant à l'écoute de la population du Nouveau-Brunswick et en investissant dans les domaines prioritaires, nous pouvons nous attaquer à ces défis avec confiance et enthousiasme. Pour reprendre le thème de notre premier budget, nous continuons de faire face à nos défis ensemble.

Merci, Monsieur le président.

ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT

Milliers

\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2018 Prévisions	2018 Révisées	2019 Prévisions
Recettes			
Compte ordinaire.....	8 749 709	8 844 074	8 946 303
Compte de capital.....	34 663	32 868	48 264
Compte à but spécial.....	79 505	79 375	117 289
Organismes de services spéciaux (nettes).....	135 916	117 772	124 198
Gains du fonds d'amortissement.....	188 900	188 900	191 200
Recettes totales	9 188 693	9 262 989	9 427 254
Charges			
Compte ordinaire.....	8 523 323	8 573 350	8 773 358
Compte de capital.....	163 698	146 409	153 502
Compte à but spécial.....	94 666	86 238	86 099
Organismes de services spéciaux (nettes).....	138 149	111 378	117 635
Amortissement des immobilisations corporelles.....	460 802	460 840	485 398
Charges totales	9 380 638	9 378 215	9 615 992
Excédent (Déficit).....	<u>(191 945)</u>	<u>(115 226)</u>	<u>(188 738)</u>

ÉTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
Milliers
\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2018 Prévisions	2018 Révisées	2019 Prévisions
Dettes nettes - Début de l'exercice.....	(13 997 406)	(13 826 996)	(14 099 847)
Changements durant l'exercice			
Excédent (Déficit).....	(191 945)	(115 226)	(188 738)
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(630 925)	(618 465)	(668 993)
Amortissement d'immobilisations corporelles.....	<u>460 802</u>	<u>460 840</u>	<u>485 398</u>
(Augmentation) Diminution de la dette nette.....	(362 068)	(272 851)	(372 333)
Dettes nettes - Fin de l'exercice.....	<u>(14 359 474)</u>	<u>(14 099 847)</u>	<u>(14 472 180)</u>

RECETTES TOTALES
2018–2019
Milliers
\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	10 338	-	-	-	10 338
Assemblée législative.....	495	-	-	-	495
Autres organismes.....	650 963	-	-	-	650 963
Cabinet du procureur général.....	384	-	200	-	584
Conseil du Trésor.....	500	-	10	-	510
Développement de l'énergie et des ressources.....	79 746	40	3 347	-	83 133
Développement social.....	65 524	50	7 018	-	72 592
Éducation et Développement de la petite enfance.....	35 327	-	44 485	-	79 812
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	163 371	-	2 786	5 091	171 248
Environnement et Gouvernements locaux...	3 803	-	45 830	-	49 633
Finances.....	7 680 067	-	1 131	-	7 681 198
Justice et Sécurité publique.....	196 286	-	10 137	-	206 423
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	8 965	-	-	1,800	10 765
Santé.....	55 086	-	1 501	-	56 587
Société de développement régional.....	-	-	-	155 230	155 230
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	3 070	-	1 579	4 576	9 225
Transports et Infrastructure.....	7 306	48 174	665	82 600	138 745
Total partiel	8 961 231	48 264	118 689	249 297	9 377 481
Gains du fonds d'amortissement.....	-	-	-	-	191 200
Opérations intercomptes.....	(14 928)	-	(1 400)	(125 099)	(141 427)
RECETTES TOTALES	8 946 303	48 264	117 289	124 198	9 427 254

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE PRÉVUES SELON LA PROVENANCE

Milliers
\$

Exercice se terminant le 31 mars

	2018 Prévisions	2018 Révisées	2019 Prévisions
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	1 681 000	1 605 000	1 682 000
Impôt sur le revenu des sociétés.....	334 400	437 300	311 800
Taxe sur les minéraux métalliques.....	1 000	2 500	1 900
Impôt foncier provincial.....	515 000	510 000	514 750
Taxe de vente harmonisée.....	1 418 600	1 450 000	1 492 500
Taxe sur l'essence et les carburants.....	286 000	286 000	248 600
Taxe sur le tabac.....	164 000	157 000	156 000
Taxe sur le pari mutuel.....	420	470	500
Taxe sur les primes d'assurance.....	55 600	55 900	57 600
Taxe sur le transfert de biens réels.....	23 000	27 000	25 000
Taxe sur le capital des corporations financières.....	27 000	27 000	27 000
Droit sur le cannabis.....	0	0	6 000
Pénalités et intérêts.....	13 000	13 000	13 000
Total partiel - taxes et impôts	<u>4 519 020</u>	<u>4 571 170</u>	<u>4 536 650</u>
Produits de placements.....	282 686	256 376	264 235
Licences et permis.....	151 838	157 201	158 479
Vente de biens et services.....	432 158	438 865	448 125
Redevances.....	70 280	74 100	69 730
Recettes des organismes.....	152 457	157 863	160 900
Amendes et peines.....	8 215	6 905	6 804
Recettes diverses.....	82 379	124 393	91 578
TOTAL - RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....	<u>5 699 033</u>	<u>5 786 873</u>	<u>5 736 501</u>
Subventions inconditionnelles – Canada			
Paiements de péréquation.....	1 760 300	1 760 300	1 873 898
Transfert canadien en matière de santé.....	768 400	770 453	791 900
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	284 400	285 131	290 600
Autres.....	1 866	1 866	1 866
Total partiel - subventions inconditionnelles – Canada	<u>2 814 966</u>	<u>2 817 750</u>	<u>2 958 264</u>
Subventions conditionnelles – Canada.....	246 938	255 510	266 466
TOTAL - SUBVENTIONS DU CANADA.....	<u>3 061 904</u>	<u>3 073 260</u>	<u>3 224 730</u>
Total partiel	8 760 937	8 860 133	8 961 231
Opérations intercomptes.....	(11 228)	(16 059)	(14 928)
TOTAL - RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE.....	<u>8 749 709</u>	<u>8 844 074</u>	<u>8 946 303</u>

CHARGES TOTALES
2018–2019
Milliers
\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	37 196	1 000	-	-	38 196
Assemblée législative.....	30 717	-	-	-	30 717
Autres organismes.....	386 108	-	-	-	386 108
Bureau du Conseil exécutif.....	12 546	-	-	-	12 546
Cabinet du premier ministre.....	1 598	-	-	-	1 598
Cabinet du procureur général.....	20 256	-	200	-	20 456
Conseil du Trésor.....	16 342	-	15	-	16 357
Développement de l'énergie et des ressources.....	101 820	4 050	3 300	-	109 170
Développement social.....	1 194 547	12 000	6 665	-	1 213 212
Éducation et Développement de la petite enfance.....	1 258 007	2 055	44 485	-	1 304 547
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	644 758	2 000	2 875	5 091	654 724
Environnement et Gouvernements locaux.....	142 035	1 000	10 031	-	153 066
Finances.....	10 797	-	1 131	-	11 928
Gouvernement général.....	792 547	-	-	-	792 547
Justice et Sécurité publique.....	231 885	-	12 135	-	244 020
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	47 186	-	-	1 800	48 986
Santé.....	2 753 351	15 000	1 657	-	2 770 008
Service de la dette publique.....	675 000	-	-	-	675 000
Société de développement régional.....	70 148	77 455	-	152 792	300 395
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	62 633	12 590	1 560	5 051	81 834
Transports et Infrastructure.....	307 404	688 150	2 045	78 000	1 075 599
Dépenses totales	8 796 881	815 300	86 099	242 734	9 941 014
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(7 195)	(661 798)	-	-	(668 993)
Opérations intercomptes.....	(16 328)	-	-	(125 099)	(141 427)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	-	-	-	-	485 398
CHARGES TOTALES	8 773 358	153 502	86 099	117 635	9 615 992

FONDS POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
2018–2019
Milliers
\$

Recettes	
Recettes.....	37 400
Dépenses	
Secrétariat des changements climatiques.....	1 601
Programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires à faible revenu.....	2 000
Dépenses provenant du budget de capital	
Société de développement régional.....	6 603
Transports et Infrastructure.....	23 390
Total - Dépenses	<u>33 594</u>
Fonds disponibles pour les investissements à venir	<u><u>3 806</u></u>